



Demande de visa long sejour en france

Par **momo**, le **15/08/2010** à **01:11**

Bonjour,

je sui fils d'un encien cambatan qui a participez a la 2eme guerre mondiale de 1943 au 1946 en france et qui n'a demandez au qu'un revenus. et je sui le responsable de la famille, et je cherche ci j'ai le droit de demandez le visa pour m'instalez en france.

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **04:55**

Que votre père soit ancien combattant ne change rien.

Pour pouvoir avoir un visa long séjour, il faut avoir un argument bien solide comme une promesse d'embauche en France dans un secteur tendu.